

## L'ESCALE ROMANTIQUE Chambre d'Hôtes

Siren : 810 268 532

### CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION SEJOUR

#### INFORMATION PREALABLE

Nous vous accueillons dans notre unique chambre d'hôtes ; il s'agit d'une Dépendance au sein notre maison, dotée d'une chambre, avec salle-de-bains WC et d'une autre pièce équipée d'un SPA avec accès sur une terrasse privative.

Le meilleur accueil sera réservé à nos locataires. Nous assurerons personnellement votre accueil, avec un apéritif de bienvenue, et avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter votre séjour et la connaissance de la région

#### Article 1 – Accueil et Arrivée

La location concerne une chambre d'Hôtes, 33 traverse des plâtrières 13013 Marseille. Il s'agit d'une Dépendance au sein de l'habitation principale du propriétaire, dotée d'une chambre double, avec salle-de-bains WC et d'une autre pièce équipée d'un SPA, et terrasse privative. D'autres équipements sont prévus, tels qu'un vidéo projecteur avec un écran cinéma mais aussi d'autres éléments équipés pour permettre la préparation de repas : évier, four micro-onde, mini frigo et plaque de cuisson, vaisselles. Un accès à l'espace piscine, avec un salon de jardin et un solarium vous sont dédiés, **si la saison le permet**. Un lit d'appoint peut être mis à disposition pour un ou deux enfants de moins de 8 ans.

Le locataire doit se présenter le jour précisé et à partir de 17 heures, selon la disponibilité. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

#### Article 2 - Durée du séjour :

La chambre d'hôtes est mise à disposition pour un séjour, du samedi au samedi à partir de 17H, pour la période de juin à août – Selon les disponibilités, il est possible de réserver pour un séjour de 2 nuitées au minimum ou pour le Week-end (cf forfait Week End sur le site internet [www.lescaleromantique.com](http://www.lescaleromantique.com) - La suite devra être libérée le jour du départ avant 11 H.

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

#### Article 3 - Conclusion du contrat de réservation :

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire :

- Le contrat de réservation dûment signé (cf modalités de réservation sur le site internet).

- l'acompte de réservation correspondant à 20-25 % du montant du prix du séjour, qui sera encaissé dès

réception - Paiement par carte bancaire, sécurisé 3 D SECURE BNP PARIBAS

Les prix s'entendent toutes charges comprises, avec taxe de séjour incluse. La TVA n'est pas applicable.

Le deuxième exemplaire du contrat de réservation est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte **ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.**

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

#### Article 4 - Absence de délai de rétractation

Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

#### Article 4 bis - Annulation par le client

Toute annulation doit être notifiée par mail adressé au propriétaire (cf Fiche contact du site internet) .

a) Annulation avant le début du séjour : En tout état de cause l'acompte reste acquis au propriétaire, si l'annulation de la réservation intervient moins de 7 jours avant le séjour.

Si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début du séjour, le propriétaire se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

b) Si le client ne se manifeste pas avant 20 heures, le jour prévu de début du séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de sa chambre d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire, et il ne sera procédé à aucun remboursement par ce dernier.

Les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées.

#### Article 5 - Annulation par le propriétaire

Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre recommandée avec avis de réception ou télégramme.

Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

## **Article 6 - Règlement du solde et dépôt de garantie**

Le dépôt de garantie est versé par le locataire au propriétaire, lors de l'entrée dans les lieux, et lui est restitué le jour du départ après inventaire, déduction faite du coût de remise en état, des lieux, si des dégradations sont constatées. Le solde de la location est versé lors du séjour.

## **Article 7 - Utilisation des lieux - Propreté des lieux**

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination.

**Si la saison le permet**, un accès aux espaces communs, piscine, salon de jardin, solarium, est prévu à partir de 10 H et jusqu' à 23 H, le cas échéant.

**Le client s'engage à rendre les lieux en bon état et devra déclarer toute dégradation dont il pourrait être responsable et à en assumer les réparations. Il est conseillé au locataire d'avoir une assurance villégiature, souvent comprise dans le contrat d'assurance multirisques habitation**

La chambre d'Hôtes est un espace non fumeur ; le tabagisme est autorisé dans les espaces extérieurs, terrasses privatives, espace piscine, sous réserve de veiller à la propreté et la sécurité des lieux. Les mégots de cigarettes devront être déposés dans les cendriers prévus dans les espaces extérieurs.

Le nettoyage du logement est à la charge du locataire, pendant la période de location et le jour de son départ. Toutefois, le locataire peut opter pour une prestation ménage, tous les 3 jours, et le jour de son départ, moyennant l'application d'un surcoût de 25 € par prestation ménage .

Les animaux ne sont pas admis. En cas de départ d'un client motivé par le refus de son animal, aucun remboursement d'acompte ne peut être envisagé.

## **Article 8 - Sécurité PISCINE ET SPA :**

La piscine est équipée d'un dispositif d'alarme, conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. En conséquence, les propriétaires, se dégagent de toute responsabilité pour tout incident relatif à l'utilisation de cette installation qui est sous l'entière et pleine responsabilité des locataires.

De même que les propriétaires se dégagent de toute responsabilité pour tout incident relatif à l'utilisation du SPA qui répond aux normes et exigences de la réglementation en vigueur. L'usage du SPA est réservé aux adultes, en cas d'utilisation du SPA par un enfant, les propriétaires se dégagent de toute responsabilité.

## **Article 9- Capacité :**

La chambre d'hôtes a vocation à accueillir un seul couple. Un lit d'appoint pour un ou deux enfants de moins 8 ans, pourra être mis à disposition, et les modalités de réservation sont à voir avec les propriétaires. Si le nombre d'occupants dépasse ce quota, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes

supplémentaires, et aucun remboursement de l'acompte et du solde ne pourra être envisagé, en cas de départ des clients.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Les propriétaires doivent être informés de l'éventuel accès à la chambre d'hôtes de personnes tierces.

## **Article 10 - Petits déjeuners et autres services**

Les formules Séjour comprennent les petits déjeuners, uniquement pour la 1<sup>ère</sup> nuitée ; ils sont servis à partir de 9H30. Une marge de 30 minutes avant ou après cet horaire est possible, sur demande du client.

Les formules séjour comprennent la mise à disposition de draps et serviettes de toilettes à l'entrée dans les lieux. Puis, le locataire peut opter pour une prestation supplémentaire de mise à disposition de la lingerie, moyennant un surcoût de 15€ par personne, tous les 3 jours.

**Article 11 - Paiement des charges :** Les charges d'eau et d'électricité sont comprises dans le prix de location, pour un usage normal. En cas d'utilisation anormale, les charges pourront être refacturées au locataire.

La charge d'électricité est comprise jusqu'à 120 kW par semaine, correspondant à la consommation moyenne nationale pour ce type de logement.

La charge d'eau globale ( 2 personnes) est comprise jusqu'à 1400 L par semaine (calculée sur une moyenne nationale).

## **Article 12 - Taxe de séjour**

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au trésor public.

## **Article 13 – Litige**

En cas de litige le tribunal de Marseille sera compétent.

## **Article 14 – Réclamations**

Toute réclamation relative au séjour doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 30 jours suivant le séjour à l'adresse suivante :

Madame Duconseil Jany Vannina  
L'Escale Romantique  
33 Traverse des plâtrières  
13013 MARSEILLE

